



Pb construction maison individuelle

Par **pbmaison**, le **14/01/2008 à 12:35**

Bonjour,rrnrNous faisons construire une maison par le biais d'un constructeur de maison individuelle au sein d'un lotissement.rnLe constructeur a commis une erreur sur l'implantation de la maison par rapport au cahier des charges et au plan de géomètre. Il y a une différence de 6 cm en moins sur notre dalle de Rez de chaussé. Nous avons tenté de trouver un arrangement à l'amiable en vain. Le maire ne souhaite pas accepter cette nouvelle altimétrie et le constructeur a bloqué le chantier depuis 3 mois, ne veut pas détruire la maison en prétextant une tolérance en cm dans le bâtiment. Divers experts nous ont pourtant assuré qu'aucune tolérance n'existait. Pouvons-nous exiger la démolition de cette maison et la reconstruction conforme au cahier des charges?rrnrMercirrrnCordialement,rrnrNoémie Jardin

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **14/01/2008 à 16:48**

Bonjour,rrnrS'il s'agit d'une erreur d'implantation, le constructeur est responsable.rrnrVous pouvez donc demander la démolition et la reconstruction au "bon endroit", au frais du constructeur.rrrnrVous pouvez soit demander directement ces prestations, soit solliciter l'organisation d'une expertise judiciaire pour confirmer l'erreur.rrnrCordialement,rrnrAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheverry-avocat.com

Par **pbmaison**, le **14/01/2008 à 17:45**

Merci de votre réponse.rnVous me confirmez qu'il n'existe donc pas de tolérance en terme de construction?rrnrCordialement.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **14/01/2008** à **19:10**

Bonsoir, rnrnIl existe des tolérances dans le bâtiment. Les DTU sont les normes qui fixent ces tolérances. rnrnJe ne connais pas assez ces DTU pour vous indiquer avec certitude les tolérances en matière d'implantation. rnrnA mon sens, seul un expert en bâtiment pourrait vous éclairer...rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etchevery-avocat.com